

	SPECIFICATION	
	Délai de réponse des analyses du CMP	
Date d'application : 10/07/2019	Version : V06	Code: SP-POS-003
Rédaction: M.F. DEHOU	Vérification: A. MATHIEU	Approbation: M.F. DEHOU

Au cours des années de collaboration, il a été établi des délais de réponse des divers types d'analyse à dater de leur réception au laboratoire exprimé en jours ouvrables. Ces délais ont été établis par consensus avec les prescripteurs : délai « maximal, minimal et moyen»

	Délai maximum	Délai minimum	Délai moyen
Biopsies	5 jours	1 jour	2 jours
Pièces opératoires	7 jours	2 jours	4 jours
Cytologie gynécologique	5 jours	1 jour	2 jours
Cytologie non gynécologique	5 jours	1 jour	2 jours
Immunohistochimie	5 jours	2 jours	3 jours
SISH Her2	15 jours	3 jours	10 jours
Analyse HPV	15 jours	3 jours	10 jours
Autopsies	60 jours	7 jours	28 jours
Placentas	10 jours	2 jours	7 jours
Pièces opératoires calcifiées	30 jours	Selon les prélèvements	Selon les prélèvements
Doubles lectures	7 jours	5 jours	6 jours

Ces délais sont calculés lors de l'analyse des indicateurs qualité ([SP-AME-004](#)). Au delà de ces délais (voir liste des protocoles en suspens [MO-POS-010](#), et liste des additionnels en suspens [MO-POS-010](#)) des recherches sont entreprises pour examiner la cause du retard par le médecin responsable et/ou la secrétaire compétente [MO-POS-010](#), y remédier et éventuellement informer le prescripteur du retard et de sa cause ([PR-POS-009](#)).

Historique des modifications :

19-10-2010 (V02) : Ajout des délais minimums et moyens

30-05-2011 (V03) : remplacement de FISH par SISH

09-03-2016 (V04) : modification des délais de réponse des pièces opératoires;

26-10-2016 (V05): ajout de "doubles lectures, FX, ,

03-05-2018 (V06): changement vérificateur